

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme BRÉCHET M-C. - M. GUITTONNEAU P. - Mme BONNIER I. – M. GUILBAUD L-M. - Mme GUILLET A-D. - MM. MAUDET J. - RELET J-M. – Mmes COUTANT S. - CARIOU-THOUZEAU J. - MM. CROCHET B. - BONNEAU R. - Mme BROSSARD M. - MM. LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes BRILLET L. - ROUXEL M. - GRIT G. - BLAIS G. – M. LIAIGRE T.- Mmes LOPEZ M-C - PERROCHEAU N. - VILLERET L.

Absents : Mme COUTANT S. qui a donné pouvoir à Mme BRECHET M-C. – Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M. – M. BERTHOME F. qui a donné pouvoir à Mme GRIT G. - M. DUFAUT P.

Secrétaire : M. LIAIGRE T.

## **2019. 58 – Budget principal : approbation de la décision modificative n° 1**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter et d'approuver la décision modificative n° 1 afin de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	B.P. 2019	DM 1	Total budget 2019
Recettes de fonctionnement	3 468 724,59 €	0,00 €	3 468 724,59 €
Dépenses de fonctionnement	3 468 724,59 €	0,00 €	3 468 724,59 €
Recettes d'investissement	4 437 122,23 €	400 000,00 €	4 837 122,23 €
Dépenses d'investissement	4 437 122,23 €	400 000,00 €	4 837 122,23 €

## **2019.59 - Réalisation d'un emprunt d'un montant total de 400 000 euros consenti par le Crédit Agricole pour le financement des investissements 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

## **2019.60 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables d'un montant total de 1 250 €.

## **2019.61 – Subvention exceptionnelle à l'association LA PETANQUE SOULLANDAISE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association « LA PETANQUE SOULLANDAISE » une subvention exceptionnelle de 735 euros.

#### **2019.62 – Subventionnement du transport scolaire pour les élèves fréquentant le collège**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer une subvention d'un montant maximum de 110 euros par an et par enfant, selon les critères définis par délibération.

#### **2019.63 - Transports scolaires : avenant à la convention de délégation de compétences entre la Région et la commune de SOULLANS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les termes de l'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

#### **2019.64 - Acquisition des parcelles cadastrées 79, 80 et 134 de la section AS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées sous les numéros 79, 80 et 134 de la section AS d'une superficie totale de 17 704 m<sup>2</sup>.

#### **2019.65 – Ancien logement de fonction de l'EHPAD : validation de l'Avant-Projet Définitif, autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) de l'opération ; d'approuver le coût prévisionnel des travaux au stade A.P.D., soit 109 102,20 € H.T. et de dire que la rémunération du maître d'œuvre est arrêtée au stade A.P.D. pour un montant de 12 910.22 € H.T..

#### **2019.66 – Aménagement de la rue de l'école, des anciens combattants et du pourtour de la mairie : lancement de l'opération**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord sur le lancement de l'opération d'aménagement.

#### **2019.67 – Convention de mise à disposition du pôle aménagement du territoire au profit de la commune de SOULLANS pour les travaux de rénovation du centre-ville**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le recours au Pôle aménagement du territoire de la Communauté de communes Océan-Marais de Monts pour les travaux d'aménagement du centre-ville.

#### **2019.68 – Octroi de la protection fonctionnelle à un élu de la commune – Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire de la commune de SOULLANS.

#### **2019.69 – Constitution de partie civile dans l'affaire n° VICABJI118000014 – Ministère public c/ Monsieur Loïc ELINEAU et l'entreprise T.P.E.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune.

#### **2019.70 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice dans l'affaire SOURDEAU**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, dans l'affaire précitée, à ester en justice.

#### **2019.71 - Communauté de communes - rapport annuel 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner acte de la communication de ce rapport et du compte administratif 2018 afférent.

**2019.72 - Congrès des maires – Prise en charge et remboursement des frais de déplacement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le remboursement et la prise en charge des frais.

**2019. 73 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22 h 38

Fait à Soullans, le 19 septembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

